

Le prix de l'électricité met-il en péril la compétitivité des installations de pompes à chaleur ?

Les augmentations de prix du courant électrique

Les distributeurs d'électricité de Suisse romande ont annoncé des augmentations de prix du courant électrique qui vont de quelques pour cent pour les plus modestes à 20 % pour les plus élevées.

Contrairement à certaines idées reçues, ce n'est pas la consommation d'électricité liée au nombre de pompes à chaleur en service en suisse qui est la cause de ces augmentations. Plus de 125'000 pompes à chaleur sont en service sur le territoire de la Suisse. En 2007, elles représentaient 1,57 % de la consommation totale d'électricité. Chaque fois qu'un chauffage électrique (11 % de la consommation totale d'électricité en suisse) est remplacé par une pompe à chaleur, l'électricité ainsi libérée permet d'installer 2 à 3 pompes à chaleur supplémentaires sans que la consommation

n'augmente. D'autre part, cette électricité est de plus en plus produite grâce aux énergies renouvelables. Si cette électricité propre (exempte de CO₂) entraîne une pompe à chaleur, la part d'énergie renouvelable est augmentée de 3 à 5 fois grâce à la mise en valeur de la chaleur de l'environnement.

Exemple pour un appartement en PPE

Le propriétaire d'un appartement de 140 m² dans un immeuble de construction récente, chauffé par une pompe à chaleurgéothermique, payait jusqu'alors un montant annuel pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire



Installation de 500 kW de puissance thermique en suisse romande. Ces 5 pompes à chaleur puisent leurs énergies dans le sous-sol pour chauffer et refroidir le bâtiment.

de CHF 350.- pour les plus chanceux (certaines régions du Valais) jusqu'à CHF 625.- pour les régions les plus chères comme Lausanne ou Neuchâtel. Même avec une augmentation de 20 %, le prix à payer pour se chauffer est encore très raisonnable et reste tout à fait concurrentiel par rapport aux énergies fossiles que sont le gaz et le mazout avec en plus, un confort d'utilisation inégalé dans le domaine du chauffage.

Exemple pour une villa

Pour le propriétaire d'une villa récente de 200 m², les charges totales se situaient avant les augmentations de prix annoncées entre CHF 525.- et CHF 935.-. Si pour certains propriétaires l'augmentation représente 20 % du prix le plus élevé, un montant annuel de charge de CHF 1125.- pour la production de l'eau chaude sanitaire et du chauffage est encore bien loin des montants à payer avec une installation de chauffage au mazout ou au gaz (environ CHF 3000.- avec du mazout à CHF 1.10 le litre et du gaz à 11 centimes le kWh, en comprenant les frais d'entretien et de consommation d'énergie électrique. Eh oui, ces chaudières consomment aussi de l'énergie électrique !)

Préparation du collecteur qui rassemble un champ de sondes géothermiques avant de couler la dalle de l'immeuble.



Efficacité énergétique

Les propriétaires de pompes à chaleur profitent d'une structure de coûts peu sensible aux variations du prix de l'électricité. En effet, elle ne représente que 20 à 30 % des coûts annuels. Donc, une augmentation de 20 % du prix de

l'électricité accroît ces coûts de 4 à 6 % seulement.

Comment ? Rappelons que les pompes à chaleur multiplient l'électricité consommée pour produire la chaleur utile.

Pour un chauffage à gaz ou à mazout, le combustible représente environ 80 %

des coûts annuels. Ce qui fait que la moindre variation de prix se répercute pleinement et directement.

Rénovation

Avant de rénover une maison ou un immeuble, il faut absolument calculer son indice énergétique. Un calcul très simple permet de mettre en évidence le niveau d'isolation du bâtiment. Il s'agit de diviser la consommation annuelle moyenne de mazout en litres par la surface brute chauffée (il suffit de multiplier la longueur par la largeur du bâtiment et par le nombre d'étages chauffés). Ce calcul représente l'indice énergétique en litres par mètres carrés et par année. Si le résultat du calcul est inférieur à 15 l/m² an, la maison est correctement isolée. Plus cette valeur est petite, plus le bâtiment correspond aux normes de construction actuelle. Si cette valeur est supérieure, il faut absolument commencer par améliorer son enveloppe. Cela commence généralement par le remplacement des fenêtres, éventuellement l'isolation du toit ou de la dalle du grenier, du plafond des caves voir des murs extérieurs. Chaque mesure prise permettra de diminuer la consommation d'énergie nécessaire au chauffage. Par conséquent, la nouvelle installation de pompe à chaleur coûtera moins chère, le confort d'habitation sera

nettement amélioré et les performances de l'installation seront supérieures car la température de l'eau qui circulera dès lors dans les radiateurs sera inférieure.

Si le chauffage est assuré par une chaudière à gaz, il suffit d'utiliser le nombre de m³ de gaz consommé en une année ou de diviser par 10 le nombre de kWh annuel et de procéder au même calcul.

Subventions

- Seul les cantons de Genève et de Vaud octroient des subventions pour le remplacement d'un chauffage électrique direct par une pompe à chaleur. Cette subvention contribue aux frais d'installation pour la distribution de chaleur qu'il faut créer.
- Si deux mesures d'assainissement du bâtiment et plus de CHF 20'000.- sont investis, la fondation du centime climatique octroie des subventions. www.centimeclimatique.ch
- Certains cantons distribuent encore des subventions pour les installations solaires ou à bois.

Fiscalité

- La totalité des frais liés aux mesures d'amélioration thermique de l'enveloppe du bâtiment est déductible du revenu imposable. Exceptions, pour certains cantons, lorsque le propriétaire a

acquis un bien immobilier depuis moins de 5 ans. Dans ces cas, seul le 50 % de l'investissement est déductible. Se renseigner auprès du service cantonal des contributions ou de l'énergie.

- Il en va de même pour les installations de pompes à chaleur et pour toute autre installation qui fait appel aux énergies renouvelables.

Les propriétaires ne peuvent tirer que des avantages à investir dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Il y a longtemps que le Groupement promotionnel suisse pour les pompes à chaleur GSP agit dans cette direction et les derniers événements (montée vertigineuse des prix des énergies fossiles et crise financière) confirment le bien fondé de cette politique de promotion.

Pour toute information :

André Freymond

Centre d'information du Groupement promotionnel suisse Pour les pompes à chaleur GSP

Rue St-Roch 36
1400 Yverdon-les-bains
024 426 02 11 - 079 669 75 16
andre@pac.ch
www.pac.ch